



## I. Informations sur le Poste

|                      |   |
|----------------------|---|
| Titre du Poste :     | <b>Consultant International pour l'organisation d'une mission d'observation relative à la prise en charge des femmes victimes de violences basées sur le genre et le sexe</b> |
| Type de contrat :    | Individual Contract (IC)  |
| Niveau :             |   |
| Superviseur Direct : | CTP du projet   |
| Lieu d'affectation : | Liège, Belgique   |
| Durée :              | 08 Hô/Jrs sur une période de 3 semaines.  |

## II. Contexte

La Tunisie s'est engagée depuis l'année 2008 dans une dynamique de lutte et de mobilisation contre la violence fondée sur le Genre. Une dynamique qui n'a cessé de prendre forme et de se structurer notamment à partir de l'année 2012. Ainsi des efforts notables ont été fournis et des outils ont été produits et ce afin de cadrer et de capitaliser les efforts des intervenants multiples, gouvernementaux appelés à s'impliquer dans cette lutte. La présente action s'appuie sur une multitude de cadres référence orientant la Tunisie dans sa lutte contre les violences fondées sur le Genre.

- La stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes à travers le cycle de vie, soutenue par le fonds des Nations Unies pour la Population ( UNFPA ), adoptée par le gouvernement Tunisien en 2008 et dynamisée en 2012 qui recommande dans ses axes 2 et 3 de mettre l'accent sur « l'amélioration et la création de services appropriés et diversifiés en vue de la prise en charge et l'autonomisation des femmes victimes de violences » et le « plaidoyer pour la revue et l'application des lois, en vue de prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes »
- Les protocoles sectoriels pour la prise en charge des femmes victimes de violence menés dans le cadre du projet « création de mécanismes intersectoriels pour la prise en charge des femmes victimes de violence dans le grand Tunis 2014-2017, mis en œuvre par l'Office National de la Famille et de la Population, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et ONU Femmes Maghreb. Ces protocoles de prise en charges des femmes victimes de VFG concernent cinq secteurs qui sont les Affaires Sociales, la Justice, la Femme et Enfance, l'intérieur et la Santé. Ils constituent un ensemble de

mécanismes qui organisent les méthodes d'intervention dans la prise en charge des femmes victimes de la violence

- La loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux filles adoptées par l'Assemblée des représentants du Peuple (ARP) le 26 Juillet 2017 selon laquelle la lutte contre les violences faites aux femmes ne peut se faire que dans le cadre d'une approche globale qui ne se limite pas aux réponses judiciaires ou répressives. Elle instaure une approche multidisciplinaire de la prévention et du traitement de la violence fondée sur le Genre. Elle recommande, entre autres, dans son deuxième chapitre intitulé « de la prévention et la protection » article n°10 aux ministères de la Justice et de l'intérieur d'élaborer « des programmes intégrés relatifs à la violence à l'égard des femmes destinés à l'enseignement dans les établissements de formation qui sont sous leur tutelle en vue de développer les méthodes de traitement des affaires et plaintes portées devant eux ». Cette même loi prévoit la création d'une unité spécialisée dans chaque secteur de Sûreté Nationale et de Garde Nationale
- Le programme conjoint signé en Mai 2017 par le système des Nations Unies et le Gouvernement Tunisien et qui a pour principal objectif l'amélioration des conditions de prise en charge des femmes et filles victimes de violences à travers l'aide au développement de normes minimales, de prévention et de prise en charge et la mise en place d'un circuit de prise en charge intersectorielle visant à prévenir et répondre aux violences faites aux femmes et aux filles. Ce programme prévoit, entre autres, avec l'appui du PNUD, des actions spécifiques au profit des forces de sécurité intérieure, notamment la garde Nationale et la Sûreté Nationale.

Cette action s'insère dans le cadre du Projet d'Appui à la Prévention, à la Préparation et à la Réponse aux crises en Tunisie (PPRC) entamé par le programme des Nations Unies pour le Développement (UNDP) avec le Ministère de l'intérieur depuis l'année 2013. Ce projet comprend une série de résultats escomptés :

**Effet 1** : Le cadre juridique réglementaire et institutionnel des forces de sécurité est renforcé.

**Effet 2** : Les capacités des institutions-clés impliquées dans le PPR aux crises sont renforcées, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information, la collection, l'analyse et le transfert de données, ainsi que les mécanismes de prise de décision.

**Effet 3** : La gestion et le partage des connaissances relatives à la PPR aux crises sont renforcés au niveau national et local.

**Effet 4** : L'implication des communautés locales et des OSC dans la PPR aux crises est renforcée et les FSI sont plus proches de la population et lui fournissent des services de qualité.

Le principal objectif du recrutement d'un consultant local pour cette mission demeure l'observation de mécanismes et d'outils spécifiques mis en place par le Ministère de l'Intérieur Belge et des Associations Sans But Lucratif afin d'**améliorer la prise en charge des femmes victimes des violences basées sur le genre et le sexe.**

La présente mission se décompose en 2 axes spécifiques :

Axe 1 : WSA (Women Safety Audit) ou ce qui est convenu d'appeler en Belgique « Les marches exploratoires »

Axe 2 : Comprendre les mécanismes de prise en charge policière des femmes victimes de violences

### III. Fonctions / Principaux résultats attendus de l'Expert Technique

À la fin de la mission, il est attendu :

- Une assimilation des mécanismes et des acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.
- Une assimilation des mécanismes de prise en charge policière des femmes victimes des violences.
- Une plus grande compréhension de la méthodologie et des outils utilisés par les autorités locales pour la bonne prise en charge des femmes victimes des violences basées sur le Genre et le Sexe.
- Une compréhension de la méthodologie et des outils utilisés par les autorités locales pour la bonne prise en charge des femmes victimes des violences basées sur le Genre et le Sexe.

### IV. Livrables attendus

Les prestations demandées à l'expert(e) international(e) s'articulent autour de la livraison des produits suivants :

- Établir le programme de la visite :
  - Visite d'une zone de police locale ;
  - Visite de l'institut fédéral pour l'égalité des femmes et des hommes (organes de coordination au niveau national entre le fédéral, les communautés et les régions) ;
  - Visite d'une structure pratiquant le Women Safety Audit ;
  - Visite d'un centre d'hébergement de femmes victimes de violences.
  - Entretien avec un magistrat référent en matière de violences contre les femmes ;
  - Entretien avec un directeur d'école de police pour expliquer tout le volet formation en matière d'assistance policière aux victimes.
- Coordonner avec les différentes unités à visiter ;
- Assister les délégations tunisiennes durant toute la mission ;
- Prendre les mesures nécessaires pour les déplacements de la délégation pendant la mission (Location de voiture + chauffeur).

### VI. Qualifications

L'expert retenu pour effectuer cet appui devra disposer des qualifications suivantes :

#### Formation :

- Licence ou maîtrise en sciences sociales, psychologie, administration publique, droit, sciences policières, sciences criminelles ou équivalents.
- Master serait un avantage.

#### Expérience professionnelle

- Au minimum 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité nationale ;
- Au moins 2 expériences dans l'organisation de missions d'observation ;

- Une expérience ultérieure dans le domaine du Genre est un atout (Bonne connaissance des institutions belges de prise en charge de victimes des violences basées sur le genre et le sexe).
- Expérience précédente dans le domaine de la sécurité intérieure Belge est un atout

### Langue

- Très bonne connaissance écrite et orale du français.

## VII. Date et Lieu de travail

La mission se déroulera du **21 au 26 Octobre 2018** à Liège en Belgique et se compose de **12 participants** (CREDIF, Direction Générale concernées et PNUD) :

Arrivée 21 **Octobre** – Départ 26 **Octobre**

**21 octobre 2018**

Déplacement vers la Belgique

**22 - 25 Octobre 2018**

Ateliers

**26 Octobre 2018**

Retour vers Tunis

## VIII. Modalités de paiement

Les honoraires du consultant seront réglés conformément à la grille du PNUD, et ce comme suit :

| Paiement         | Livrable   |
|------------------|--|
| 1 seul versement | A l'approbation du « Rapport de mission et de la Note d'orientation sur la prise en charge des femmes victimes des violences basées sur le genre et le sexe en Belgique ». |

### Documents à soumettre avec la candidature :

- CV
- Note Méthodologique + planning de la mission
- Offre financière (détaillé par Nbj de jour de travail et frais).

## IX. Critères d'évaluation

**Évaluation technique** : les candidats qui auront plus de 70% des points seront retenus pour l'étape suivante. Le tableau des critères techniques :

| Évaluation technique |   | Note maximum |
|----------------------|---|--------------|
| 1.                   | <b>Critère 1</b> : Qualification : <ul style="list-style-type: none"> <li>Diplôme d'études supérieures (licence ou Maîtrise) en sciences sociales, psychologie, administration publique, droit, sciences policières, sciences criminelles ou équivalents.....07 points</li> <li>Master .....10 points</li> </ul>                                | 10           |
| 2.                   | <b>Critère 3</b> : 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la sécurité nationale : <ul style="list-style-type: none"> <li>10 ans d'expérience .....07 points</li> <li>Plus de 10 ans d'expériences .....10 points</li> </ul>   | 10           |
| 3.                   | <b>Critère 3</b> : 2 expériences dans l'organisation de missions d'observation : <ul style="list-style-type: none"> <li>2 expériences .....10 points</li> <li>Plus de 2 expériences .....15 points</li> </ul>   | 15           |
| 4.                   | <b>Critère 4</b> : Expérience précédente dans le domaine du Genre : <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'expériences .....0 points</li> <li>1<sup>e</sup> Expérience ou plus .....10 points</li> </ul>  | 10           |
| 5.                   | <b>Critère 5</b> : Expérience précédente avérée dans le domaine de la sécurité intérieure Belge (Travail au sein de la sécurité intérieure ou mission de consultations en rapport avec la sécurité) : <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>e</sup> Expérience ou plus .....10 points</li> <li>Pas d'expérience .....0 points</li> </ul> | 10           |
| 6.                   | <b>Critère 6</b> : Méthodologie proposée et Planning de la mission : <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodologie : <ul style="list-style-type: none"> <li>Compréhension des TDR (10 points)</li> <li>Méthodologie de travail (15 points)</li> </ul> </li> <li>Planning de la mission (20 points)</li> </ul>                             | 45           |
| <b>Total</b>         |   | <b>100</b>   |

2. **Évaluation financière** : 30% de la note finale.

3. **Note finale** : pondération entre l'évaluation technique et l'évaluation financière.  
Note finale = Note technique\* 70% + Note financière \* 30%